



COMPTE RENDU N°64 REUNION DU CABINET DU 20 JUILLET 2023

L'an deux mil vingt-trois et le 20 juillet à onze heures, le Représentant Personnel du Président de la République (RPPR), chargé du suivi et de l'évaluation des plans et programmes, a présidé une réunion de son cabinet.

Etaient présents :

- Eugène ONDZAMBE-NGOYI, conseiller aux politiques et programmes sociaux ;
- Jean Anaclet MAMPASSI, conseiller aux programmes et politiques économiques ;
- Félicité Célestine OMPORO ENOUANY, conseiller à la planification et à la prospective ;
- Jean Roger OSSETE, conseiller aux évaluations physiques.

Le directeur du cabinet Jean-Raymond DIRAT et le conseiller aux évaluations financières, Euloge ITOUA, absents du pays pour le premier et de Brazzaville pour le second, n'ont pas pris part à la réunion.

L'ordre du jour de la réunion comportait les points ci-après.

1. Adoption du compte-rendu de la réunion du cabinet du 12 juillet 2023 ;
2. Point de l'exécution des décisions issues de la réunion du cabinet du 12 juillet 2023 ;
3. Poursuite des travaux préparatifs de la mission de suivi de juillet 2023 ;
 - a) Point des informations administratives collectées par les équipes auprès des ministères et des partenaires techniques et financiers.



- b) Examen de diverses listes des programmes et projets à suivre en juillet 2023:
 - liste des programmes et projets en cours d'exécution, pendant l'évaluation de 2022, par Département et par localité ;
 - liste des programmes et projets de 2023 à suivre et à évaluer en 2023, par Département et par localité.
- 4. Examen du nouveau calendrier de la mission de suivi des programmes et projets de juillet 2023:
- 5. Point des décisions des réunions antérieures partiellement ou non encore exécutées ;
- 6. Divers.

1. Adoption du compte-rendu de la réunion du cabinet du 12 juillet 2023.

Le RPPR et des conseillers ont apporté des amendements de fond et de forme au compte-rendu. Il a été adopté moyennant ces amendements et sera archivé suivant la procédure en vigueur.

2. Point de l'exécution des décisions issues de la réunion du cabinet du 12 juillet 2023.

Le conseiller aux programmes et politiques économiques, a présenté ce point.

A. Rappel des décisions issues de la réunion du 05 juillet 2023

A.1. Poursuivre la collecte des données administratives des programmes et projets dans les ministères.

A.2. Obtenir du ministère de l'économie et des finances l'approbation du contrat d'acquisition du logiciel de suivi-évaluation des plans, programmes et projets.

A.3. Elaborer la liste, par Département et par localité, des projets en cours d'exécution au début de 2023.

A.4. Responsabiliser un ou deux conseillers pour proposer, le cas échéant, des amendements à la structure de la base des données



présentée par l'assistant principal du RPPR et l'un des chargés d'études au Secrétariat permanent de la Task-Force des politiques économiques et sociales.

B. Point de l'exécution des décisions au 20 juillet 2023

B.1. Les conseillers et les chargés d'études ont poursuivi la collecte des données administratives dans les ministères.

B.2. Le contrat d'acquisition du logiciel de suivi-évaluation des programmes et projets a été approuvé par le ministre de l'économie et des finances.

Le RPPR a demandé d'engager la dépense, dès à présent, en vue du paiement du marché d'acquisition du logiciel sur les crédits de la Task-Force.

B.3. La liste des programmes et projets en cours d'exécution (évaluation de janvier 2023) a été élaborée par Département et par localité. Elle est soumise à l'examen de la réunion de ce 20 juillet 2023.

B.4. Le conseiller aux programmes et politiques économiques et le conseiller aux politiques et programmes sociaux sont chargés de proposer des amendements à la structure de la base des données présentée par l'assistant principal du RPPR et l'un des chargés d'études au Secrétariat permanent de la Task-Force des politiques économiques et sociales.

3. Poursuite des travaux préparatifs de la mission de suivi de juillet 2023.

Le RPPR a introduit l'examen de ce point par l'analyse du résultat de la collecte des données administratives dans les ministères. Le point qui en a été fait a permis de constater que les informations administratives de près de la moitié des projets à suivre et à évaluer en 2023 ont été collectées. Des rendez-vous sont pris avec des points focaux pour la collecte de données manquantes.



S'agissant des données à collecter au ministère en charge de l'aménagement du territoire, le RPPR a instruit les conseillers missionnés de prendre directement attache avec le délégué général aux grands travaux, monsieur Oscar OTOKA.

Le RPPR a demandé que les données administratives relatives aux projets à exécuter dans le Département de la Cuvette soient extraites dans l'optique de l'accomplissement, à partir du lundi 24 juillet 2023, de la mission de suivi dans ce Département, est adopté. Le RPPR a instruit que les données collectées relatives aux projets à suivre dans le Département de la Cuvette soient remises à l'équipe qui accomplira la mission de suivi à partir du 24 juillet 2023.

Il s'en est suivi l'examen de diverses listes des programmes et projets devant servir à l'accomplissement de la mission de suivi de juillet 2023.

Il s'agit de :

- liste des programmes et projets à suivre et à évaluer en 2023 par Département et par localité ;
- liste des programmes et projets en cours d'exécution (rapport d'évaluation 2022) par Département et par localité ;

Examinant la liste des projets en cours de réalisation, le RPPR a demandé de réexaminer les projets ayant trait à :

- création des nouvelles zones agricoles protégées (ZAP) ;
- électrification rurale (volet financement BAD) ;
- entretien et réhabilitation des routes (hors RN) et des routes départementales (Fonds routier) ;
- équipement des salles de classe en mobilier ;
- indemnisation pour l'implantation des ZES de Pointe -Noire, Oyo-Ollombo et Ouessou ;
- projet de renforcement du système de santé « KOBIKISSA ».

Ces projets comprennent des composantes en exécution dans plusieurs Départements et localités.

Le RPPR a demandé de les éclater de sorte à faire apparaître distinctement chaque composante dans le Département ou la localité de sa mise en œuvre.

4. Examen du nouveau calendrier de la mission de suivi des programmes et projets de juillet 2023

Le RPPR a présenté le nouveau calendrier qui a été adopté.

Le RPPR a demandé d'informer, dès à présent, les autorités des Départements et localités à visiter de ce calendrier indicatif qui se présente ainsi qu'il suit :

- du lundi 24 au mercredi 26 juillet, Département de la Cuvette ;
- du vendredi 28 au dimanche 30 juillet, Départements du Kouilou et Pointe-Noire ;
- Et sous réserve de la disponibilité des financements.
- du mardi 1^{er} au dimanche 6 août , Départements méridionaux, hors Kouilou et Pointe-Noire ;
- du lundi 7 au dimanche 13 août, Départements septentrionaux, hors Cuvette et Sangha
- du mercredi 16 au 20 août, Brazzaville.

5. Point des décisions des réunions antérieures partiellement ou non encore exécutées.

Le conseiller aux politiques et programmes sociaux a présenté ce point.

A. Rappel des décisions

A.1. Acquérir le logiciel de suivi-évaluation des plans, programmes et projets.

A.2. Créer le site web du RPPR

A.3. Elaborer la base des données primaires des plans, programmes et projets.



B. Exécution des décisions

B.1. Le contrat d'acquisition du logiciel de suivi-évaluation des plans, programmes et projets a été approuvé par le ministre de l'économie et des finances. Cependant, l'engagement de la dépense pour le paiement du fournisseur n'a pas été fait dans l'attente de l'enregistrement du contrat.

B.2. La société adjudicataire du marché de création du site web du RPPR a terminé le travail de conception. Elle a transmis deux propositions de maquettes de site web au cabinet pour examen.

B.3. L'équipe chargée de proposer des aménagements au contenu de la base des données primaires des plans, programmes et projets n'a pas rendu son travail.

S'agissant du point particulier de la création du site web, le RPPR demande que les deux experts du cabinet examinent la proposition faite par le fournisseur. Ils présenteront leurs commentaires et éventuelles préconisations à la prochaine réunion du cabinet. Le fournisseur sera alors invité à faire la présentation de ses deux maquettes et à enregistrer les éventuels amendements du cabinet.

L'ordre du jour étant épuisé et rien n'étant inscrit au titre des divers, le RPPR a levé la séance à 12 heures 53 minutes.

Amendé et adopté le 30 juillet 2023

Le secrétaire de séance

Le directeur du cabinet

Eugène ONDZAMBE-NGOYI

Jean-Raymond DIRAT